

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,  
JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste. 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 — — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'été, 18 mai).

## DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 19 minutes du matin,	Poste.
6 — 37 — —	Direct.
9 — 04 — —	Omnibus.
4 — 35 — —	Express.
7 — 11 — —	Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

## DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 02 minutes du matin,	Mixte (prix réduit).
7 — 52 — —	Omnibus-Mixte.
9 — 50 — —	Express.
4 — 54 — —	Direct.
5 — 47 — —	Omnibus.
9 — 57 — —	Poste.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

## ON S'ABONNE A SAUMUR.

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

D'après les dépêches qui nous parviennent depuis quelques jours de Pologne, et tout en faisant la part des exagérations qui s'y produisent d'habitude, nous devons signaler une grande activité dans l'insurrection. Les Polonais semblent ménager leurs forces. Au lieu de se réunir en masse et d'attaquer l'armée russe, dont le nombre suffirait à les envelopper et à les écraser d'un seul coup, ils font une guerre de guérillas, toujours si meurtrière pour les grandes armées.

Divisés en faibles détachements et disséminés sur le territoire du royaume, ils suivent les Russes; et, tombant sur eux à l'improviste, ils fatiguent les soldats du czar d'escarmouches et de combats d'avant-garde ou d'arrière-garde, dans lesquels ceux-ci perdent toujours un assez grand nombre d'hommes.

Le gouvernement russe, de son côté, prend chaque jour de nouvelles mesures pour étouffer la rébellion.

La *Gazette de Breslau* reproduit un ordre du général Berg, qui défend de délivrer, sous aucun prétexte, des passe-ports pour l'étranger.

Le *Courrier de Vilna* publie une circulaire du général Mourawieff, qui ordonne, dans un délai de sept jours, le désarmement de tous les habitants du royaume. Et le désarmement comme l'entend le général Mourawieff pourrait s'appeler le dépouillement, car au nombre des articles considérés comme munitions de guerre, figurent: les chaussures, les vêtements d'hiver, le linge, etc.

Une correspondance, adressée de Galatz à l'*Ost-Deutsche-Post*, contient des détails sur les préparatifs de guerre que fait la Russie sur les côtes de la mer Noire. On aurait donné l'ordre de lever 50 régiments de Cosaques du Don et 100 régiments de Cosaques d'Orembourg. Le prince Constantin passera l'hiver en son château d'Orienda, pour surveiller de près tous ces armements.

Une crise monétaire vient de se déclarer à Varsovie. La banque de Pologne a suspendu toutes ses avances sur titres et serait même disposée à refuser l'escompte aux meilleures signatures.

Les directeurs déclarent qu'ils doivent prendre les mesures nécessaires pour être en mesure de solder les intérêts de la dette nationale, et que le comité des finances n'ayant pas acquitté sa quote-part lors des deux derniers termes échus, la banque courait le danger de ne pouvoir payer à l'échéance, si elle continuait ses avances ordinaires. C'est le dernier coup porté au commerce déjà presque anéanti en Pologne. Les Polonais prétendent que les Russes veulent ainsi achever de ruiner le pays, pour enlever ses dernières ressources à l'insurrection et que le but est de concentrer tout l'argent entre les mains du gouvernement.

(La France).

On mande à la *Gazette de Breslau* que l'incendie de l'hôtel-de-ville de Varsovie a eu pour conséquence la destruction de tous les actes de la police secrète russe, depuis l'année 1851.

Un détachement de mille insurgés très-bien armés a paru à Pulawy sur la Vistule, dans

les environs de Varsovie, et s'est emparé d'un convoi russe.

Le baron Petz commande un nouveau corps de volontaires à Turek, dans le palatinat de Kalisch. — Havas.

Le *Journal de Saint-Petersbourg*, du 25 octobre, déclare que les bruits répandus dans la presse étrangère sur un entretien d'un caractère comminatoire entre le chargé d'affaires russe à Constantinople et Ali-Pacha sur les affaires de la Pologne, sont absolument dépourvus de fondement. Ni l'attitude de la Porte, dit la feuille russe, ni les rapports réciproques des deux gouvernements n'autorisent ces bruits. — Havas.

L'*Europe*, de Francfort, 23 octobre donne les nouvelles suivantes :

Hier, la Diète germanique a pris connaissance du rapport des comités réunis sur la note anglaise du 1<sup>er</sup> octobre.

La réponse de la Diète décline l'intervention anglaise dans le conflit avec le Danemark, vu que c'est un conflit d'intérêts purement allemands.

La Diète déclare expressément son intention de faire valoir, par la mise à exécution des mesures décidées contre le Danemark, les droits de l'Allemagne, sans porter atteinte aux droits du Danemark, comme souverain du Holstein, droits que lui confèrent les traités.

Une seconde note anglaise, expédiée ces jours derniers et contenant une proposition de médiation, sera remise aux comités réunis.

La Diète a aussi pris connaissance des

rapports des inspecteurs des troupes fédérales. — Havas.

L'*Europe* de Francfort, du 25 octobre, publie les résolutions suivantes, prises par la conférence de Nuremberg :

1<sup>o</sup> L'Autriche répondra la première à la lettre du roi Guillaume et à la dépêche de M. de Bismark.

2<sup>o</sup> Les autres cabinets appuieront par des dépêches séparées la réponse de l'Autriche.

3<sup>o</sup> Les princes restent entièrement fidèles à l'œuvre de Francfort.

4<sup>o</sup> Les trois points préalables mis en avant par le roi Guillaume sont inacceptables et ne peuvent être pris comme point de départ des négociations. — Havas.

On mande de Berlin, le 22 octobre : « M. de Bismark vient de recevoir son arrêt de mort. Ce document, émanant du Comité révolutionnaire, porte le timbre de la poste de Barcelone et est daté du 17 octobre. Il est rédigé en français et en voici la reproduction textuelle :

« A Son Excellence le ministre président, Monsieur de Bismark-Schöhausen — Berlin.

« Le soussigné, Comité de la Propagande révolutionnaire vous a cité devant son tribunal. Il vous a condamné à mort à l'unanimité des voix et a fixé l'exécution dans les premières semaines du mois prochain. Inutile de vouloir éviter votre sort : une main vengesse saura vous atteindre, fussiez-vous même en l'endroit le plus sacré. — Le chef du comité : M. A. T. (Mort aux traitres). »

Il est évident que cet arrêt n'est qu'une mauvaise plaisanterie.

## FEUILLETON.

1

## LA REVENDICATION DE L'HONNEUR.

ROMAN HISTORIQUE

Par Eliacim JOURDAIN.

I. — JEAN LOYSEL.

En 1824, vivait en la commune d'Agy, arrondissement de Bayeux (Calvados), un charretier de labour, âgé de 25 ans, nommé Jean Loyssel.

Ce « valet de charrie », comme on dit en certaines contrées de Normandie, était fils d'un pauvre journalier et d'une lavandière de Falaise, emportés tous deux par une épidémie qui sévit, en 1804, dans le village où naquit Guillaume le Conquérant.

Jean Loyssel avait donc cinq ans, lorsqu'il perdit son père et sa mère; lesquels lui laissèrent pour tout héritage, un mobilier dont la vente produisit 152 francs.

Le pauvre enfant, ne trouvant parmi les membres de sa famille aucun parent qui consentit à prendre

soin de lui, fut placé à l'hospice comme orphelin abandonné.

A l'âge de treize ans, il fut confié par l'établissement charitable à un petit cultivateur de Bayeux, qui le prit en affection et l'envoya, en hiver, aux écoles du soir, où il apprit à lire, à écrire et à chiffrer.

Malheureusement le brave homme cessa de faire valoir quelques années après et Jean Loyssel fut obligé de se pourvoir ailleurs. Il entra alors au service d'un autre cultivateur d'Agy, nommé Benoît Gorju.

Jean Loyssel atteignit ainsi ses vingt ans; et, quand le moment en fut arrivé, il prit part au tirage des jeunes gens de sa classe, et amena un bon numéro.

Il serait allé, avec empressement, se ranger sous les drapeaux de la France, s'il y eût été appelé par le sort, comme il resta avec plaisir à Agy, en l'absence de cet appel.

Depuis qu'il avait quitté Bayeux, Jean Loyssel n'avait pas cessé de travailler à son instruction; de sorte qu'il se trouvait, à vingt ans, posséder un fonds de connaissances remarquables pour un paysan.

Avec le temps, il s'était composé une petite bibliothèque de livres instructifs et moraux.

Plus tard, la petite « librairie » du charretier de labour s'était accidentellement augmentée du *Grand Albert*, d'une historiette de la sorcellerie et d'une *Clef de Salomon*, ouvrages achetés par lui, en bloc, à un colporteur qui passait dans le village et avait besoin de vendre ces livres pour s'acheter à manger et prendre gîte. Il s'agissait là d'une bonne action autant que d'un achat de bouquins, Jean Loyssel se laissa aller. Il tira sa bourse de cuir et y prit les deux francs que lui demandait le colporteur pour lui céder ces livres, grossièrement imprimés et, sans doute, fourmillant de fautes en tout genre.

Le goût que montrait Jean Loyssel pour l'étude, — pour « la lecture », comme on dit au village, — avait suscité des ennemis au pauvre savant, auquel on ne pardonnait pas de préférer les livres au cabaret, au domino et au jeu de balle. On accusait le charretier de labour de faire le fier, de mépriser des gens qui le valaient bien, de vouloir sortir de sa sphère, troquer sa blouse contre une redingote.

Ces imputations allèrent d'abord « rasant la terre », puis elles acquirent plus de consistance, pour arriver à revêtir un caractère agressif.

Cette haine sourde, qui couvait depuis plusieurs

années, paraissait devoir s'éteindre faute d'aliments nouveaux, lorsqu'un des détracteurs de Jean Loyssel, sous prétexte de lui demander un renseignement géographique, parvint à lui faire ouvrir en sa présence, le coffre où il serrait ses livres, dont il put reconnaître les titres.

Le lendemain, tous les ennemis de Jean Loyssel savaient qu'il possédait le *Grand-Albert*, une histoire de la sorcellerie, et la *Clef de Salomon*.

Deux mois après, le charretier de labour passait pour sorcier.

Jean Loyssel apprit bientôt cette nouvelle méchanceté de ses ennemis et la méprisa, comme il avait méprisé les autres.

A quelque temps de là, un dimanche, le charretier de labour entra dans l'église (car ce suppôt de Satan allait à la messe) — en même temps qu'une jeune fille du village, qu'il avait à peine remarquée jusqu'alors. L'usage du pays voulait qu'il lui offrit l'eau bénite, et il se conforma à l'usage. Mais lorsque ses yeux s'arrêtèrent sur le doux visage de la jeune fille, il ne put s'empêcher de rougir.

Le lendemain, en allant « à charrue », il descendit en lui-même, pour découvrir la cause du trouble éprouvé par lui, la veille, mais il ne put y parvenir.

Le roi des Hellènes est parti de Toulon, samedi, sur la frégate à vapeur de la marine grecque *Hellas*, qu'accompagnait l'*Efnomia*, corvette de la même nation. Au moment où le roi est monté à bord de l'*Hellas*, la frégate a hissé le pavillon royal au grand mât, et les forts l'ont salué de 101 coups de canon.

L'escadre d'évolutions, aux ordres de M. le vice-amiral Rigault de Genouilly, a répété le salut. Les trois navires de guerre désignés pour servir d'escorte d'honneur à l'*Hellas*, ont pris la mer en même temps. Le vaisseau à vapeur français l'*Algésiras*, qui porte le pavillon de M. le contre-amiral d'Herbington, a pris la droite de la frégate royale; le vaisseau à vapeur *Revenge*, de la marine royale britannique, qui porte le pavillon de M. le contre-amiral Yelverton, a pris la gauche; la frégate russe marchait en tête, et l'*Efnomia* fermait la marche.

L'*Hellas* devait s'arrêter à Messine pour faire du charbon, et se rendre directement de ce port au Pirée.

L'Assemblée nationale de Grèce a délibéré, dans sa séance du 17, sur la cession de ses pouvoirs au roi. Elle a décidé qu'elle conserverait l'initiative des propositions législatives, mais que ses résolutions devraient être sanctionnées par le souverain.

Les nouvelles d'Athènes nous apprennent que la plus grande indiscipline régnait dans l'armée grecque. Les troupes, malgré les ordres du gouvernement, marchaient sur la capitale, et les commandants des divisions navales française et anglaise s'étaient entendus pour mettre à terre les compagnies de débarquement des navires de guerre, si les circonstances l'exigeaient.

On pense que la connaissance de cet état de choses avait hâté le départ du roi des Hellènes, qui devait, dès le principe, rester un jour de plus à Toulon. (La France).

On mande de New-York, le 15 octobre :

Toute l'armée de Lee a passé le Rapidan le 8, vers Madison-Court-House. Les confédérés tiennent tous les passages des montagnes de Bull-Run.

Le 10, une rencontre a eu lieu près de la rivière Robertson, entre un corps fédéral envoyé en reconnaissance et la cavalerie de Stuart. Les fédéraux repoussés ont battu en retraite vers Culpepper.

Le général Meade a, depuis, abandonné Culpepper et s'est retiré sur la rive nord du Rappahannock.

L'attaque de Charleston par terre et par mer est imminente. — Havas.

Les dernières nouvelles de Saint-Domingue représentent l'insurrection comme ayant acquis

un nouveau caractère de gravité. Elles nous apprennent que les Espagnols ont déjà perdu plus de 4,500 hommes dans la lutte avec les insurgés.

Il est évident que les Espagnols ont été surpris par l'événement, et qu'ils se sont trouvés en quelque sorte désarmés quand l'insurrection a éclaté. On ne doute pas qu'ils ne reprennent bientôt le dessus : toutes les mesures nécessaires à ce sujet sont prises par le gouvernement espagnol. (La France).

#### LE BALLON LE GÉANT.

La *Nation* a reçu de M. Eugène d'Arnoult, son collaborateur, un des voyageurs du *Géant*, la lettre suivante :

Hanovre, mardi 20 octobre 1865.

Mon cher directeur,

Vous nous avez vu dimanche partir du Champ-de-Mars. Vous avez été témoin de cette ascension majestueuse du *Géant*, s'élevant au milieu des applaudissements de la foule. On nous criait d'en bas : Bon voyage ! Hélas !...

A neuf heures du soir, nous étions à Erquelines; nous passâmes au-dessus de Malines; vers minuit nous étions en Hollande. — Je vous fais grâce de la description du ciel, au-dessus des nuages. Nous nous élevâmes fort haut, mais il nous fallut redescendre pour voir au moins où nous étions. Le ciel nous avait fait oublier la terre, et il nous fut impossible de préciser où nous étions. Ceci rendait la position critique. Au-dessous, à perte de vue, s'étendaient des marais, et au loin, on entendait gronder la mer. A la grâce de Dieu ! Nous jetons du lest, et, remontant, nous pardons la terre de vue. — Quelle nuit ! personne ne dort, comme bien vous le pensez, car l'idée d'aller tomber dans la mer n'avait rien de réjouissant, et il fallut veiller à opérer la descente. Ma boussole, quoique déviée, indiquait que nous marchions sur l'est, c'est-à-dire vers l'Allemagne.

Au matin, après un frugal déjeuner, fait dans les nuages, nous redescendîmes. — Une plaine immense était au-dessous de nous ; les villages nous apparaissaient comme des jouets d'enfants ; les rivières avaient l'air de ruisseaux, c'était magique. Le soleil resplendissait sur tout cela. Vers neuf heures, nous arrivâmes près d'un grand lac ; là, je m'orientai et j'annonçai que nous étions au bout de la Hollande, près de la mer.

Il fallut songer à atterrir pour prendre un peu de lest ; malheureusement le ciel nous avait fait oublier la terre sur laquelle régnait un vent si violent qu'en quelques secondes nos ancres, énormes crampons de fer, ont été brisées. La soupape s'était refermée et le ballon, qui ne pouvait plus nous enlever, se mit à exécuter une course vertigineuse.

Nous nous élevions à vingt ou trente mètres pour retomber ensuite avec une force inouïe. Peu à peu le ballon cessa de s'élever et la nacelle tomba sur le côté. Alors commença une course échevelée, furieuse ; tout disparaissait devant nous : arbres, buissons, barrières, tombaient brisés par notre choc ; c'était effrayant. Tantôt c'était un lac dans lequel nous enfoncions, une tourbière dont la boue épaisse entraînait dans notre bouche et dans nos yeux. C'était à rendre fou. Arrête ! arrête ! criions-nous exaspérés au monstre qui nous entraînait.

Une voie ferrée est devant nous. Un train passait : nos cris l'arrêtèrent ; mais nous enlevâmes les fils et les poteaux du télégraphe. Un instant après, nous aperçûmes au loin une maison rouge, je la vois encore : le vent nous poussait droit à cette maison. Pour tous, c'était la mort, car nous devions nous y briser. Personne ne disait mot. Chose étrange ! de ces neuf personnes, dont l'une était une femme, qui se trouvaient cramponnées à une mince claie en osier, pour qui chaque instant paraissait être compté, aucune n'avait peur. Les bouches étaient muettes, les visages étaient calmes. Nadar tenait sa femme, la couvrant de son corps. Pauvre femme ! chaque secousse semblait la briser.

Jules Godard essaya et accomplit alors un acte d'héroïsme sublime ; il grimpa dans les cordages, dont les secousses étaient si terribles, que trois fois il me tomba sur la tête ; enfin, il put arriver jusqu'à la corde de la soupape, ouvrir celle-ci, et le gaz ayant une issue, le ballon commença à ne plus s'élever ; mais il filait toujours en ligne horizontale avec une rapidité vertigineuse ; nous étions là accroupis sur la mince claie d'osier. — Gare, criaient-ils, quand un arbre se présentait ; l'on s'écartait, l'on passait, l'arbre était brisé, mais le ballon se dégonflait, et pour peu que l'immense plaine que nous parcourions eût encore quelques lieues, nous étions sauvés. Mais voici qu'une forêt se présente à l'horizon, il faut sauter dehors coûte que coûte, car aux premiers arbres la nacelle devra être mise en pièces, je rentrai dans celle-ci, et m'arc-boutant je ne sais comment, car je souffrais d'une blessure au genou, mon pantalon était déchiré, je sautai, je fis je ne sais combien de tours, et je tombai sur la tête.

Après un étourdissement d'une minute, je me relevai ; la nacelle était loin alors ; à l'aide d'un bâton je me traînai par la forêt, et, après avoir fait quelques pas, j'entends des gémissements ; Saint-Félix était étendu sur le sol, affreusement défiguré ; sa figure n'était qu'une plaie. Il avait un bras cassé, la poitrine labourée et une cheville démise ; la nacelle avait disparu dans la forêt en franchissant une rivière. J'entends un cri. Nadar était couché à terre avec une jambe démise ; sa femme était tombée dans la rivière. Un autre compagnon était

brisé. Nous nous occupâmes de Saint-Félix, de Nadar et de sa femme.

En voulant porter secours à cette dernière, j'ai failli me noyer, car je suis tombé dans l'eau, où j'ai disparu. On m'a repêché, et j'ai trouvé que ce bain m'avait fait du bien.

A l'aide des habitants, on organisa le sauvetage. Des voitures furent amenées. On nous y coucha sur de la paille. Mes genoux saignaient ; les reins, la tête me semblaient être en capilotade ; mais je n'ai pas un seul instant perdu mon sang-froid, et je me suis trouvé un instant humilié de regarder du haut de trois bottes de paille ces nuages que la veille j'avais sous les pieds. Est-ce assez d'orgueil ? C'est ainsi que nous sommes arrivés à Ruthem, en Hanovre.

En dix-sept heures, nous avons fait près de 250 lieues. — Notre course infernale a dévoré un espace de trois lieues. — A présent que c'est fini, j'ai des frémissements.

C'est égal, nous avons fait un bon voyage et je suis émerveillé de voir avec quelle indifférence on peut regarder la mort la plus affreuse ; car, en outre de nous briser en route, nous avons la perspective de gagner la mer, et combien de temps aurions-nous vécu ainsi ? Je suis heureux d'avoir vu cela, plus heureux encore d'avoir à vous le raconter. Ces Allemands qui nous entourent sont de braves gens et nous avons été aussi bien soignés que le comporte la ressource de la petite localité. Bien que l'état de mon genou soit assez grave, je partirais aujourd'hui même si j'étais seul ; mais ma conduite est un peu subordonnée à celle de mes compagnons.

Le maître d'hôtel est le pharmacien du pays. Il fait faire une soupe à la canelle, qui est bien une chose atroce. Ce matin, Jules Godard va lui-même à la boucherie chercher un peu de viande, sans quoi, bonsoir à la nourriture. Est-ce être assez malheureux ? J'ai à ma disposition trois servantes aux cheveux couleur de filasse, grandes et robustes comme des dragons.

Je reste encore au lit cette journée. Je suis impotent, et ma main droite seule a du mouvement. Nous avons trouvé ici une vieille Alsacienne qui parle français ; elle nous sert d'interprète et s'est éprise pour moi d'un tendre dévouement. Je commence à m'ennuyer horriblement.

P. S. Je viens d'arriver à Hanovre avec mes compagnons. Je rouvre ma lettre pour vous l'annoncer. Le roi nous envoie un aide-camp. Sommes-nous à la fin de nos revers ? Ce qui me console, du moins, c'est qu'on ne rira pas de nous à Paris. Nous avons tenu ce que nous avons promis, et bien au-delà.

Je vous serre les mains.

EUGÈNE D'ARNOULT.

Il trouvait bien une raison : l'amour ; mais il se refusait à croire que cette passion pût naître aussi brusquement et dans une église. Il repoussa donc bien loin de lui cette pensée. Toutefois, à partir de ce jour, les bruits malveillants qui circulaient sur son compte, commencèrent à lui être sensibles.

La jeune fille à laquelle Jean Loysel avait présenté l'eau bénite, s'appelait Solange Ferment. C'était une belle brune de vingt ans, aux yeux noirs, aux dents blanches, au teint animé ; mais que la moindre impression suffisait pour faire pâlir. Les jeunes filles du village la raillaient souvent sur sa grande impressionnabilité, « qui était une chose désavantageuse pour une femme », ajoutaient les plus déléguées.

Cela se passera avec l'âge, répondait Solange, le temps est un grand durcisseur de nerfs, car cette sensibilité dont vous me plaisez, n'est qu'une affaire de nerfs ; ce que vous ignorez, peut-être, mes charmantes railleuses ?

On ne s'étonnera pas de voir cette jeune fille parler un langage scientifique, lorsqu'on saura qu'elle était sage-femme. Elle exerçait la profession depuis deux ans, et s'était plusieurs fois signalée par des opérations qui exigeaient une fermeté toute virile unie à la plus grande présence d'esprit.

Par une singulière contradiction, cette jeune fille, qu'un rien faisait changer de visage, pâlir ou rougir, cette jeune fille, véritable sensitive, apportait un calme stoïque au milieu du danger. Rien alors n'eût été capable de troubler la sérénité de son front, l'assurance de son regard, le ton de sa voix ou le rythme de la vie dans ses artères. Dix accouchements laborieux témoignaient des rares facultés morales de cette fille. Sa force d'âme avait surtout brillé de tout son éclat, dans un incendie où il lui avait fallu marcher littéralement à travers les flammes pour sauver un enfant au berceau, qui, quelques minutes après, eût été réduit en cendres.

Solange Ferment avait rapporté dans ses bras, sain et sauf, le pauvre innocent, et le doux visage de la courageuse enfant n'avait pas reçu la moindre atteinte. Elle comptait alors quatorze ans. Mais tout en elle annonçait déjà le beau caractère qu'elle devait offrir, quelques années plus tard, mélange de douceur et de force, de grâce et de stoïcisme.

Et, pourtant, ce n'était qu'une paysanne, qu'une simple villageoise, et elle ne voulait être que cela : une brave fille des champs, une enfant de la nature avec un bon cœur — et un peu de beauté, s'il plaisait à Dieu.

Son père était journalier et sa mère s'occupait des soins du ménage. Comme ils n'avaient pas de dot à lui donner, ils résolurent de lui faire apprendre un état... Mais lequel ? couturière, repasseuse, tisseuse ? Il y avait déjà bien de ces métiers dans la petite commune d'Agy, qui comptait à peine 500 âmes de population.

Après avoir pesé le fort et le faible des métiers exercés dans le pays, la famille de Solange finit par où elle aurait dû commencer : elle consulta celle qui était intéressée dans la question. Solange fut appelée à dire ce qu'elle désirait faire. Elle répondit que cela lui était égal, qu'elle apprendrait le métier pour lequel son père et sa mère lui reconnaîtraient des dispositions.

Choisis toi-même, dit le père, las de chercher.

Prononce-toi, ajouta la mère ; cela te regarde plus que nous. — S'il en est ainsi, dit Solange, voici une idée qui me vient. La mère Bacheley, la sage-femme du village, commence à se faire vieille ; de plus, la chère femme ne passe pas pour être...

Très-habile, ajouta la mère.

Ou, du moins, très-patiente. Bientôt elle cessera d'exercer. — J'étudierai pour être sage-femme, si vous voulez.

Cette proposition fut acceptée par le père et la mère, et, deux ans après, Solange Ferment était reçue sage-femme, par le jury médical du Calvados, à la grande satisfaction de la population d'Agy et communes environnantes.

Telle était la jeune fille à laquelle Jean Loysel s'était trouvé avoir à présenter l'eau bénite, un dimanche, en entrant dans l'église d'Agy, village où son étoile l'avait conduit à chercher du travail, à son départ de Bayeux.

Depuis lors, le jeune charretier avait revu nombre de fois à la belle Solange et, chaque fois, le souvenir des bruits malveillants dont il était l'objet, s'était ravivé dans son âme et avait fini par lui causer un véritable chagrin. En se reportant au jour où il avait commencé à se préoccuper de ces bruits et en réfléchissant à la vivacité qu'avait acquise graduellement l'affliction qu'il en avait éprouvée, il fut forcé de s'avouer une chose, c'est que cette peine avait suivi la même progression que le sentiment qu'il avait éprouvé pour la jeune fille à laquelle il avait présenté l'eau bénite.

Il aimait Solange Ferment...

Le pauvre amoureux fit tout ce qu'il put pour se guérir d'une passion qui ne pouvait que lui être fu-

## Nouvelles Diverses.

On écrit de Madrid :

La ville de Madrid a été entièrement absorbée par la présence de l'Impératrice des Français. Tous les jours les galeries du palais royal et les alentours sont constamment encombrés par une foule immense désireuse de voir Sa Majesté. Une circonstance curieuse à noter qui a suivi immédiatement la prise de possession de ses appartements par l'Impératrice au palais royal, a été celle-ci : M. Onate a présenté à l'Impératrice, sur un coussin, la clef d'or traditionnelle que S. M. la reine avait ordonné de lui remettre. C'est un usage ancien de l'étiquette du palais de nos rois que lorsqu'une tête couronnée étrangère vient résider au palais, un des grands officiers lui présente une clef d'or qui ouvre toutes les portes du palais.

A la représentation du théâtre royal, la reine et l'Impératrice se sont entretenues longtemps ensemble, manifestant publiquement tout le plaisir qu'elles éprouvaient à se trouver réunies. Lorsqu'on a quitté le théâtre, l'Impératrice est descendue la première donnant le bras au roi. La reine venait ensuite, avec l'Infant D. Francisco, et l'Infant D. Sébastien donnait le bras à la princesse Anna Murat. Le centre de la loge royale avait été occupé par S. M. I. placée entre le roi et la reine; aux extrêmes se trouvaient LL. AA. les infants D. Francisco et D. Sébastien et la princesse Anna Murat. Derrière étaient les officiers du palais et les officiers de la maison de l'Impératrice.

La *Correspondencia* de Madrid prétend que la dépêche de l'Empereur à l'Impératrice lorsqu'il a eu appris l'aimable invitation faite par la reine d'Espagne était conçue en ces termes : « M. Barrot me mande que la reine d'Espagne invite la comtesse de Pierrefond à venir à Madrid. Je conseille à la comtesse d'accepter cette si aimable invitation. » — Havas.

— On lit dans le *Moniteur* :

Dans la journée du 20, l'Impératrice a reçu les autorités et les personnes qui ont désiré lui présenter leurs hommages.

A cinq heures, Sa Majesté s'est rendue en grand gala à l'ambassade de France pour y recevoir le corps diplomatique, et le soir il y a eu grand dîner à la cour.

Sa Majesté charme tous ceux qui l'approchent. Les personnes de la cour disent que la reine et le roi ne tarissent pas d'éloges sur la grâce et la bonté de l'auguste personne qui a accepté leur hospitalité.

Cette hospitalité se manifeste, d'ailleurs, par les attentions les plus délicates de la part de leurs Majestés.

La visite de l'Impératrice est destinée, dans le présent comme dans l'avenir, à exercer une heureuse influence sur les relations qui unissent l'Espagne et la France.

— S. M. l'Empereur, touché de la réception cordiale qui a été faite à l'Impératrice, à Madrid, a fait parvenir, nous assure-t-on, à la reine d'Espagne, par voie télégraphique, l'expression de ses remerciements.

— On mande de Madrid, le 23 octobre :

L'Impératrice est partie pour Tolède, où elle arrivera ce soir, après s'être arrêtée à Aranjuez.

A son départ, la reine et le roi d'Espagne ont accompagné Sa Majesté jusqu'à la gare où ont eu lieu les adieux.

M. Barrot, ambassadeur de France, a suivi Sa Majesté jusqu'à Aranjuez.

— Par décrets du 22 octobre, M. le général de division marquis de Lavestine (Anatole-Charles Henri), sénateur, commandant supérieur des gardes nationales de la Seine, est nommé gouverneur de l'hôtel impérial des Invalides, en remplacement de M. le maréchal comte d'Ornano, décédé.

M. Mellinet, général de division, est nommé commandant supérieur des gardes nationales de la Seine, en remplacement de M. le général marquis de Lavestine.

— Par décrets, en date du 24 octobre :

M. Villemain, conseiller d'Etat, est élevé à la dignité de sénateur.

M. Suin, conseiller d'Etat, est élevé à la dignité de sénateur.

M. le général de division Herbillion est élevé à la dignité de sénateur.

— Par décret du 20 octobre, Mgr Dubreuil, évêque de Vannes, est nommé à l'archevêché d'Avignon, vacant par le décès de Mgr Debelay.

— M. l'abbé Gazailhan, vicaire-général de Bordeaux, est nommé à l'évêché de Vannes, en remplacement de Mgr Dubreuil, par un décret du 24 octobre.

— Un décret du 19 octobre décide que les arrêtés pris par les préfets des départements ci-après désignés, sur l'avis du conseil général et celui des ingénieurs en chef des ponts-et-chaussées, et ayant pour objet de régler la pêche de la truite et du saumon, et notamment d'interdire cette pêche du 20 octobre au 31 janvier dans la partie fluviale des cours d'eau navigables ou non navigables de l'Empire, à l'exception du Rhin et de la Bidassoa, sont définitivement homologués et rendus exécutoires dans 83 départements parmi lesquels sont les suivants :

Indre-et-Loire, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Sèvres (Deux-), Vendée, Vienne.

— Tous les journaux ont reproduit, il y a quelque temps, une histoire que la masse du public français a prise pour une plaisanterie, mais qui est néanmoins en Angleterre et en Amérique l'objet d'expériences sérieuses ; il

s'agit de la possibilité de se procurer l'image d'un assassin resté inconnu en prenant le plus tôt possible après le crime l'empreinte photographique des yeux de la victime. Le docteur Sandfort, de Boston, a fait à ce sujet une épreuve regardée comme décisive, à l'occasion de l'assassinat d'un certain Beardsley. Il commença par développer la pupille à l'aide d'une faible solution de belladone; puis, la pupille ayant été photographiée, fut examinée au microscope qui dénonça la figure, les vêtements, du meurtrier et jusqu'aux cailloux qui l'entouraient et à l'aide desquels il avait perpétré son crime. Peut-être sait-on déjà que la puissance du microscope, si utilement employé ici comme auxiliaire de la photographie, vient d'être singulièrement étendue. Dans une réunion scientifique récemment tenue à Londres, il a été exhibé un microscope au moyen duquel un œuf de papillon paraissait avoir huit pieds de diamètre. Le télégraphe, la chambre noire et le microscope, voilà donc trois gendarmes nouveaux avec lesquels MM. les assassins vont avoir désormais à compter.

— Les ballons sont à la mode ; on devait du reste s'y attendre après que l'attention publique avait été si vivement attirée par des essais nouveaux dans ce genre de locomotion. On écrit de Londres que le fameux aéronaute Green doit profiter du premier vent favorable pour venir en France en ballon. Que les vents lui soient favorables, puisse sa chute être légitime!

Pour nouvelles diverses : P. Oodev.

## Dernières Nouvelles.

Dimanche, le yacht impérial *Aigle* a quitté Valence se dirigeant vers la France. S. M. l'Impératrice s'est embarquée au milieu des acclamations unanimes de la population.

L'*Aigle* est attendu ce soir ou demain à Toulon ou à Marseille. On croit que Sa Majesté débarquera dans le premier de ces ports, et qu'elle pourra assister au lancement de la frégate cuirassée la *Provence*, qui doit avoir lieu mercredi.

On mande de Varsovie à la *Gazette de Breslau*, que de nombreuses arrestations y ont été opérées parmi les notables de la ville.

Le consul général de Saxe, M. Lesser, a été mis aux arrêts dans son hôtel et les scellés ont été apposés à sa chancellerie.

Un nouveau numéro du *Niepodleglose*, journal officiel du gouvernement national, a paru. — Havas.

La télégraphie privée nous apporte aujourd'hui, par la voie de New-York, différentes nouvelles de la guerre d'Amérique. Il n'y a pas eu d'engagement sérieux depuis la dernière

— Merci de votre approbation.

— Au revoir, mère Madeleine...

— Au revoir, mon Jean, et bonne espérance.

— Oh ! ce n'est pas ça qui me manque, l'espérance !

— Tant mieux ! ça prouve que vous aimez la vie.

— Comment ne l'aimerais-je pas ?

— C'est vrai, vous avez tout ce qu'il faut pour ça : la jeunesse et une passion dans le cœur pour une honnête fille, pour la perle d'Agy.

Et Jean Loysel et la mère Madeleine se séparèrent pour aller l'un et l'autre à leurs affaires : la mère Madeleine, à son rouet, et Jean, demander la belle Solange à son père.

Le jeune charretier trouva chez lui le père Ferment et lui exposa le sujet de sa visite.

(La suite au prochain numéro.)

Sous peu, nous commencerons la publication du

**MARQUIS DE L'ARROGANCE**

(Roman inédit),

Par M. E.-M. de LYDEN.

grande bataille où ont triomphé les confédérés; la lutte s'est bornée à des rencontres d'éclaireurs, à des escarmouches de cavalerie, à des combats d'arrière-garde, dans lesquels les succès ont été partagés.

## AVIS.

Acquisition par l'Etat des terrains nécessaires à la construction de la nouvelle Levée de Nantilly, à Saumur.

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saumur, chevalier de l'ordre impérial de la Légion-d'Honneur,

En exécution des articles 6 et 15 de la loi du 5 mai 1841, donne avis que l'administration vient d'acquiescer, des propriétaires dont les noms suivent, les terrains ci-après désignés, nécessaires à l'établissement de la nouvelle Levée de Nantilly :

1° De dame Julie Rebeilleau, propriétaire, dûment autorisée à l'effet de ladite vente, par le sieur Pierre Gilbert, son mari, avec lequel elle demeure à Dampierre ;

Un morceau de pré, faisant partie du pré du Bourg, section F, n° 205 du plan cadastral, d'une contenance de 11 ares 15 centiares, estimé, à raison de 102 fr. l'are, 1,137 fr. 30 ; ci. . . . . 1,137 30

2° De dame Apolline Chapelle, épouse du sieur Jean Boutin, négociant, avec lequel elle demeure à Saumur, rue Royale, de lui autorisée à l'effet de ladite vente, une parcelle de pré, faisant aussi partie du pré du Bourg, section F, n° 206 du plan cadastral, d'une contenance de 18 ares 44 centiares, à raison de 89 fr. l'are, 1,641 fr. 18 c. ; ci. . . . . 1,641 18

3° De dame Marguerite Duceau, épouse du sieur Pierre Chevalier, propriétaire, avec lequel elle demeure, commune de Chacé, de lui autorisée à l'effet de ladite vente, une parcelle de pré, faisant partie du pré du Bourg, section F, n° 208 du plan cadastral, d'une contenance de 16 ares 63 centiares, à raison de 87 fr. l'are, 1,446 fr. 81 c. ; ci. . . . . 1,446 81

4° De dame Marie-Tenestine Guibout, propriétaire, demeurant à Saumur, veuve du sieur Pierre-Jean Lambert, une parcelle de pré, faisant partie du pré du Bourg, section F, n° 204 du plan cadastral, d'une contenance de 7 ares 75 centiares, estimée à raison de 180 fr. l'are, 1,395 fr. ; ci. . . . . 1,395

Indemnité pour perte de récolte. . . . . 350

1,745

Les personnes qui auraient des droits à exercer sur les sommes ci-dessus mentionnées devront se faire connaître au secrétariat de la Sous-Préfecture de Saumur, dans le délai de huit jours, à compter de la publication du présent avertissement, à défaut de quoi elles seront déchues de leurs droits à l'indemnité. — Loi du 5 mai 1841, art. 21.

En l'hôtel de la Sous-Préfecture, à Saumur, le 20 octobre 1863.

Le Sous-Préfet :

(596)

Signé : V. O'NEILL DE TYRONE.

M. Milon, libraire à Saumur, vient d'éditionner une brochure appelée à rendre un véritable service. C'est un tarif du prix du pain de différentes qualités comparativement aux prix des blés, soit à l'hectolitre de 75 kil., soit aux 100 kil. de blés. Cet important travail, fruit de longues études, est le résultat de 20 années d'expériences que l'auteur, M. Thibault a faites lui-même.

Le consommateur ainsi que le boulanger et le producteur trouveront un avantage incontestable à se procurer cet ouvrage que nous recommandons à nos lecteurs.

(Voir aux annonces).

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 24 octobre.

Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — *La Florida*, frégate confédérée, dans le port de Brest. — Fête des Cadets à Zurich, les 29 et 30 septembre. — Des inhu-

nesté, car il n'était pas supposable que la jeune fille l'aimât, de son côté, et consentit à devenir la femme d'un valet de charrie. Mais tous les efforts qu'il fit ne servirent qu'à faire pénétrer plus avant dans son âme les traits de celle qui l'avait subjugué.

Le malheureux, ne pouvant parvenir à faire entendre raison à son cœur, confia son secret à une vieille femme du pays à laquelle il avait rendu quelques services.

— Je parlerai pour vous, Jean Loysel, car je vous tiens pour le plus honnête garçon de la terre, lui avait répondu la brave femme, et, si je ne réussis pas, comptez que ce ne sera pas de ma faute.

— Je vous crois, mère Madeleine, avait ajouté le jeune charretier ; j'ai pleine confiance en vous.

La mère Madeleine fit la commission du jeune amoureux, laquelle ne parut pas déplaire à la belle Solange, à en juger par la rougeur qui couvrit son front au nom de Jean Loysel.

— Je m'en doutais... presque, qu'il m'aimait, avait répondu la jeune fille.

— Elle s'en doutait, mère Madeleine !

— Elle a dit presque... Il faut rapporter les choses exactement, et elle a ajouté...

— Elle a ajouté... ?

— Si en effet M. Loysel a des vues honnêtes, priez-le de parler à mon père, qui, seul, a le droit de disposer de ma main... et de mon cœur.

— N'a-t-elle pas mis un silence après le mot et... ?

— Un silence ?

— Oui, un petit repos ?

— En effet.

— Elle m'aime ! Ah ! mère Madeleine, mère Madeleine ! demandez-moi de mon sang, et je vous en donnerai, et tout de suite...

— Brave garçon ! Vous serez heureux en ménage, c'est moi qui vous le dis.

— Dieu vous entende, mère Madeleine.

— Oui, vous avez raison, votre destinée est dans la main de Dieu, et il peut en faire ce qu'il lui plaît...

— Et souvent...

— Il lui plaît de nous éprouver ; mais c'est pour notre bien ; et, tant que l'homme se confie à son créateur, il n'a rien à redouter.

— Vous parlez comme les livres saints, mère Madeleine.

— Je parle comme je pense, mon ami.

— Et vous pensez bien...

mations prématurées. — Poursuite à mort, nouvelle (suite). — Chemins de fer de l'Etat néerlandais, inauguration de la station de Creda à Tilbourg. — Causerie dramatique. — Exposition des Beaux-Arts de Bruxelles (fin). — Bulletin bibliographique. — Ateliers de carrosserie de MM. Million, Guet et comp.

**Gravures :** Réception de la députation mexicaine au château de Miramar, par S. A. l'archiduc Maximilien. — Obsèques de S. Exc. M. Billault, ministre d'Etat; arrivée du cortège sur la place Saint-Germain-l'Auxerrois. — La frégate confédérée, la *Florida*, dans le port de Brest. — Fête des Cadets du canton de Zurich: l'inspection. — Chemins de fer de l'Etat néerlandais, inauguration de la station de Breda à Tilbourg (9 gravures). — Revue trimestrielle, par Cham (24 gravures). — Fabrique de car-

rosserie de MM. Million, Guet et comp. — Échecs. — Rébus.

Qui n'a entendu parler de la Principauté de Monaco? mais qui en connaît l'histoire? On surprendrait la majorité de ceux qui répètent ce nom, si on leur disait que ce petit Etat est un des plus antiques de l'Europe; que la même famille y règne depuis neuf siècles, et que ses princes ont joué un rôle considérable dans la vie passée de la France et de l'Italie. Un livre vient de paraître, **MONACO ET SES PRINCES**, par M. Henri Métiévier, où l'auteur raconte avec détail, en s'appuyant de pièces justificatives curieuses, l'histoire complète de la principauté, depuis l'origine même de la ville jusqu'au traité de 1861, qui a cédé à la France une portion de l'Etat des Grimaldi, et leur a laissé leur

vieille capitale où leur dynastie continue à régner.

**MONACO ET SES PRINCES**, — 2 beaux volumes in-8°, prix 15 fr., — est en vente au bureau du journal, et chez MM. Hachette et C<sup>ie</sup>, à Paris.

**Marché de Saumur du 24 Octobre.**

Froment (l'hectol.)	16 10	Huile de lin.	60 —
2 <sup>e</sup> qualité	15 48	Paille hors barrière	24 70
Seigle	9 —	Foin	70 50
Orge	10 —	Luzeine (les 750 k)	70 20
Avoine (entrée)	8 15	Graine de trèfle	48 —
Fèves	11 —	— de luzeine	47 —
Pois blancs	30 —	— de colza	27 —
— rouges	28 80	— de lin	28 —
Cire jaune (50 kil.)	160 —	Amandes en coques	—
Huile de noix ord.	57 —	(l'hectolitre)	—
— de chenevis	52 —	— cassées (50 k.)	65 —

**COURS DES VINS (1).**

**BLANCS (2).**

Coteaux de Saumur 1862.	1 <sup>re</sup> qualité	» à »
Ordin., envir. de Saumur, 1862	1 <sup>re</sup> id.	65 à »
Id.	2 <sup>e</sup> id.	60 à »
Saint-Léger et environs 1862,	1 <sup>re</sup> id.	55 à »
Id.	2 <sup>e</sup> id.	50 à »
Le Puy-N.-D. et environs 1862.	1 <sup>re</sup> id.	50 à »
Id.	2 <sup>e</sup> id.	45 à »
La Vienne, 1863.	1 <sup>re</sup> id.	32 à 36

**ROUGES (3).**

Souzay et environs 1862.	1 <sup>re</sup> qualité	80 à 90
Champigny, 1862.	1 <sup>re</sup> id.	180 à 140
Id.	2 <sup>e</sup> id.	120 à 140
Varrains, 1862.	1 <sup>re</sup> id.	80 à 90
Bourgueil, 1862.	1 <sup>re</sup> qualité	100 à 90
Id.	2 <sup>e</sup> id.	90 à 75
Restigny 1862.	1 <sup>re</sup> id.	70 à 75
Chinon, 1862.	1 <sup>re</sup> id.	75 à »
Id.	2 <sup>e</sup> id.	70 à »

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**ANNONCES LEGALES.**

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Étude de M<sup>r</sup> BOUCÉ, notaire à Angers, rue de la Fidélité.

**A VENDRE LA PREMIÈRE COUPE**

de

**LA FORÊT DE LANGUENÈS,**

Située communes de la Membrolle et de Saint-Clément-de-la-Place.

Cette coupe, âgée de 15 ans, est divisée en 4 lots égaux et comprend 40 hectares 38 ares.

Le jour de l'adjudication sera prochainement fixé.

S'adresser, pour tous renseignements, audit notaire. (597)

**A VENDRE**

- 1<sup>o</sup> La COUPE DE BOIS-TAILLIS, appelée la CHENAYE-DES-VIGNES;
- 2<sup>o</sup> La COUPE DU BOIS-GUÉRIN;
- 3<sup>o</sup> SOIXANTE-HUIT BEAUX CHÊNES haute futaie;

Le tout situé à Villemolle-l'Abbé, commune de Verrye, sur la propriété de feu M. Delande de Bagnoux.

S'adresser à M. LETRUILLE, menuisier, rue Braut, à Saumur. (598)

Étude de M<sup>r</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE MOBILIÈRE**

Après décès.

Le jeudi 29 octobre 1863, à midi, il sera procédé, par le ministère de M<sup>r</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur, à l'hôtel de M. MALFÉ, rue de la Petite-Bilange, à Saumur, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant des successions et communauté des feus Jean-Baptiste Prou et Pauline-Scolastique Goblet, sa femme, décédés à Saumur.

Il sera vendu :

Lits, couettes, couvertures, couvre-pieds, draps, serviettes, armoire, effets à usage d'homme et de femme, vin rouge, vin blanc, eau-de-vie et cognac en fûts, barriques vides, foin, paille, avoine, bois de chauffage, etc.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

**A AFFERMER**

Pour le 1<sup>er</sup> mars 1864,

**UNE PRAIRIE NOMMÉE L'ILE LABBÉ**

Contenant 40 hectares, située commune de Saint-Lambert-des-Levés.

Cette prairie fait partie de l'île Ponneau. S'adresser à M. PONNEAU, rue Royale, 13, à Saumur. (591)

**SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.**

**ACHAT DE DENRÉES.**

Le samedi 5 décembre 1863, il sera procédé, à trois heures de relevée, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de foin, luzerne, paille et avoine, à livrer dans le magasin militaire de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la sous-intendance militaire (rue Bodin, n° 3), où le public sera admis à en prendre connaissance. (600)

**A VENDRE**

BUSSES neuves en bois de chêne, POINCONS, PETITS FUTS, BARRIQUES de Bordeaux et TONNES. Chez M. DUVAU-GIRARD fils, à Saumur. (534)

**MAGASIN DE LIBRAIRIE**

Situé à Saumur (Maine-et-Loire),

A CÉDER Pour cause de santé.

S'adresser à M. A. GAULTIER, libraire à Saumur. (568)

**BON BILLARD**

A VENDRE S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

MAISON AVEC GRAND JARDIN,

Cour, Remise ET ÉCURIE POUR DEUX CHEVAUX,

Rues de la Chouetterie et du Champ-de-Foire.

S'adresser à M. Eugène RATOUIS, ou à M. BOUJU, rue de la Chouetterie. (545)

**LE BLÉ, LA FARINE ET LE PAIN**  
Sous le régime  
**DE LA LIBERTÉ DE LA BOULANGERIE**

**GUIDE**

Du Producteur, du Commerçant en Blé et Farine, du Meunier, du Boulanger et du Consommateur, AYANT POUR EFFET

De donner les prix réels de la farine et du pain de 1<sup>re</sup>, de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> qualité, comparativement au prix de l'hectolitre de froment, pesant naturellement 75 kilogrammes, ou suivant le prix des 100 kilogrammes du même blé.

Cette brochure est extraite du Tarif régulateur perpétuel de L. THIBAUT, ANCIEN MINOTIER.

EN VENTE, chez l'éditeur, E. MILON, libraire à Saumur, rue d'Orléans, 57 et 59 (Maine-et-Loire).

**A LOUER**

Présentement, MAISON, située au Pont-Fou-chard, appartenant à M<sup>me</sup> Bontemps, occupée par M<sup>me</sup> veuve Arizoli.

S'adresser à M. BONTEMPS-ROCHAT.

**A LOUER**

Présentement, TROIS CAVES

Situées Grand Rue, n° 9.

Ces caves sont hors d'inondation. S'adresser à M<sup>me</sup> veuve HUGONNET.

**A LOUER**

Présentement, MAISON, située à l'angle de la rue du Pavillon et du quai Saint-Nicolas, anciennement occupée par M. ALBERT.

S'adresser chez M. OUVARD, boulangier, rue du Portail-Louis. (558)

ON DEMANDE à traiter d'un OFFICE DE NOTAIRE de 3<sup>e</sup> classe. S'adresser au bureau du journal.

**AVIS.**

On demande un APPRENTI. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE UN OUVRIER RELIEUR S'adresser au bureau du journal.

**PERAY, PÉPINIÈRISTE,**

Rue de la Chouetterie, à Saumur.

Arbres forestiers très-forts, peupliers, frênes, ormeaux, acacias, bouleaux, catalpas et autres arbres verts; arbustes, etc.; arbres à fruits variés. (559)

**M. BIELLANT**

CHIRURGIEN-DENTISTE,

A l'honneur de prévenir sa nouvelle clientèle et les personnes qui voudraient l'honorer de leur confiance, qu'il continue toujours les opérations du ressort de la chirurgie dentaire, et qu'il s'occupe des pièces et dentiers artificiels en tous genres, et de la pose de dents incorruptibles, à base de caoutchouc.

Saumur, quai de Limoges, 157.

**EN VENTE: FIDES**

**CHRISTIANISME ET PROGRÈS**

Par J.-B. COULON, Membre de la Société impériale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, SUIVI DU

**CHATEAU D'ANGERS**

Poème couronné par la Société impériale d'Agriculture d'Angers, ET DE PLUSIEURS AUTRES POÉSIES INÉDITES,

Du même auteur, Un volume in-8°, sur beau papier vélin, A SAUMUR, au Bureau du Journal et chez tous les Libraires.

**BOURSE DE PARIS.**

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 24 OCTOBRE.			BOURSE DU 26 OCTOBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	67 20	» 05	» »	67 20	» »	» »
4 1/2 pour cent 1852.	95 25	» 20	» »	95 30	» 05	» »
Obligations du Trésor.	» »	» »	» »	450 »	» »	» »
Banque de France.	» »	» »	» »	3340 »	» »	» »
Crédit Foncier (estamp.).	1300 »	» »	5 »	1295 »	» »	5 »
Crédit Foncier, nouveau.	1235 »	» »	20 »	1230 »	» »	5 »
Crédit Agricole.	660 »	10 »	» »	650 »	» »	10 »
Crédit Mobilier.	1115 »	» »	2 50	1123 75	8 75	» »
Comptoir d'esc. de Paris.	750 »	» »	» »	750 »	» »	» »
Orléans (estampillé).	980 »	5 »	» »	980 »	» »	» »
Orléans, nouveau.	810 »	» »	» »	812 50	2 50	» »
Nord (actions anciennes).	980 »	» »	» »	981 25	1 25	» »
Est.	508 75	» »	» »	508 75	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	1015 »	5 »	» »	1020 »	5 »	» »
Midi.	» »	» »	» »	686 25	» »	» »
Ouest.	515 »	» »	» »	512 50	» »	2 50
Genève.	495 »	» »	» »	500 »	5 »	» »
Dauphiné.	480 »	» »	5 »	485 »	5 »	» »
Ardennes.	480 »	» »	» »	478 75	» »	1 25
Algériens.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz.	1700 »	» »	» »	1715 »	15 »	» »
Canal de Suez.	500 »	5 »	2 50	501 25	1 25	» »
Transatlantiques.	520 »	» »	» »	522 50	2 50	» »
Autrichiens.	417 50	» »	2 50	416 25	» »	1 25
Sud-Autrich.-Lombards.	562 50	» »	» »	566 25	3 75	» »
Victor-Emmanuel.	417 50	» »	2 50	413 75	» »	3 75
Russes.	416 25	» »	» »	» »	» »	» »
Romains.	407 50	» »	2 50	403 75	» »	3 75
Crédit Mobilier Espagnol.	675 »	» »	2 50	672 50	» »	2 50
Saragosse.	635 »	» »	» »	632 50	» »	2 50
Portugais.	505 »	» »	2 50	505 »	» »	» »

**OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.**

Nord.	306 25	» »	» »	306 25	» »	» »
Orléans.	302 50	» »	» »	302 50	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	300 »	» »	» »	301 25	» »	» »
Ouest.	295 »	» »	» »	293 75	» »	» »
Midi.	295 »	» »	» »	295 »	» »	» »
Est.	296 25	» »	» »	297 50	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.